

# **INTERDIT DE RENTRER CHEZ SOI**

**LES TAWARGHAS  
ET D'AUTRES COMMUNAUTES  
CONTINUENT D'ETRE  
DEPLACES DE FORCE  
ET PERSECUTES EN LIBYE**

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**





# INTRODUCTION

Le 25 juin 2013, environ 100 personnes ont tenté de rentrer dans leur ville natale de Tawargha, à 40 kilomètres de Misratah, dont ils avaient fui en août 2011 dans la terreur pour échapper au conflit armé qui a renversé le colonel Mouammar Kadhafi. Les gouvernements qui ont succédé à Kadhafi n'ont pas été en mesure de remédier au déplacement forcé des Tawarghas, de trouver des solutions pour améliorer leurs conditions de vie, de lutter contre les menaces et les attaques constantes à leur rencontre et de trouver un moyen pour qu'ils rentrent chez eux sans danger. Ces personnes ont donc décidé de rentrer chez elles sans plus attendre, en dépit des conseils de personnalités libyennes qui jugeaient approprié de repousser leur retour au vu du risque de représailles par les milices dans les environs de Misratah.

Les petits groupes de Tawarghas ont quitté au petit matin leurs maisons de fortune établies dans la ville de Benghazi, à l'est de la Libye, et se sont dirigés en convoi vers leur ville natale. Une délégation d'anciens les a arrêtés à Ajdabya, à 150 km de Benghazi et les a convaincus d'abandonner leur projet. Les anciens ont promis de négocier une solution pour permettre aux Tawarghas de rentrer chez eux en sécurité. Le soir de ce même jour, un petit groupe de 30 familles de Tawarghas, qui vivaient dans la ville de Sabha, au sud de la Libye, a été arrêté par un autre groupe d'anciens près de Misratah, à 30 kilomètres de Jufra. Ce groupe a également été persuadé de renoncer à son projet pour éviter un massacre.

C'est ainsi que s'est poursuivi le déplacement forcé de 40 000 personnes, c'est-à-dire toute la population de Tawargha<sup>1</sup>.

Pendant des mois, les membres de la communauté déplacée de Tawargha avaient planifié leur retour pacifique chez eux. Ils avaient cherché le soutien du gouvernement, des dirigeants tribaux libyens et du Congrès général national (CGN), le premier corps élu de la Libye, mais n'avaient obtenu que des promesses creuses, sans action concrète. Ils ont abandonné leur projet quand, quelques jours avant leur départ, le Premier ministre Ali Zeidan les a exhortés à repousser leur départ jusqu'à ce qu'une solution qui permette d'éviter une confrontation potentielle soit trouvée. Le Premier ministre a certes reconnu le droit constitutionnel des citoyens libyens à vivre où ils le souhaitent en Libye dans des « circonstances ordinaires », et le droit des Tawarghas à rentrer dans leur ville natale, mais il a également reconnu le droit des habitants de Misratah à être réticents quant au retour des Tawarghas, étant donné « ce qu'il s'est passé à Misratah » - en référence aux crimes de guerre commis dans la ville en 2011<sup>2</sup>. Par ces propos, le Premier ministre donnait l'impression d'approuver une politique de châtement collectif de toute la communauté Tawargha, pour des crimes qui auraient été commis par une minorité, du moins dans l'attente d'une réconciliation.

Vers le milieu du mois d'août 2011, au plus fort du conflit armé de Libye, tous les habitants de Tawargha ont été contraints d'évacuer la ville par la milice anti-Kadhafi, qui a fait vœu de ne jamais les laisser revenir. La milice accusait les Tawarghas, une communauté de Libyens noirs, de soutenir le gouvernement du colonel Kadhafi et d'avoir commis des crimes de guerre en son nom à Misratah. Les forces de Kadhafi avaient utilisé la zone de Tawargha, à 40 km au sud-est de Misratah, comme

base pour assiéger Misratah en 2011<sup>3</sup>. Pendant trois mois, les habitants de Misratah n'ont plus eu accès à l'eau et à l'électricité, et leur ville a connu les combats les plus violents du conflit. Des centaines de civils sont morts, et beaucoup plus encore ont été blessés, suite aux frappes aériennes et aux tirs de roquettes. Des allégations de viols et d'agressions sexuelles commis par les forces de Kadhafi à Misratah ont exacerbé les tensions entre les villes de la région<sup>4</sup>.

Quand ils ont pris le contrôle de la zone en août 2011, les combattants anti-Kadhafi de Misratah ont frappé en retour, apparemment motivés par la vengeance. Ils ont attaqué la ville de Tawargha en utilisant des armes non discriminantes comme des roquettes Grad, avec semble-t-il pour but de cibler et de punir collectivement et délibérément la population civile de Tawargha. Ils ont ouvert le feu sur ceux qui essayaient de s'échapper, et ont arrêté les Tawarghas qui restaient, ou les ont forcés à partir. Après avoir vidé la zone, les milices anti-Kadhafi ont pillé, vandalisé, et brûlé les maisons. L'incendie et le pillage des maisons ont continué après la fin du conflit (23 octobre 2011). Aujourd'hui, Tawargha est toujours une ville fantôme dévastée<sup>5</sup>.

La communauté tawargha est encore éparpillée à travers la Libye. D'après le chef du Conseil local de Tawargha, un conseil formé après la fin du conflit pour représenter la communauté déplacée, 18 000 Tawarghas ont fui vers Benghazi et 13 000 ont cherché un refuge à Tripoli. La plupart vivent dans des camps de fortune aux équipements précaires. 7 000 autres Tawarghas vivent à Sabha, dans le sud, et d'autres groupes plus restreints vivent à Syrte, au nord, à Tarhouna et Khoms à l'ouest, à Jufra au centre et à Ajdabya à l'est.

Selon les autorités libyennes, plus de la moitié des 65 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays viennent de Tawargha<sup>6</sup>. Les autres sont des habitants du massif du Nefoussa, principalement de la tribu des Mashashiyas (voir l'encadré ci-dessous), des habitants de Syrte et de Bani Walid, et des touaregs de Ghadamès. Ils ont tous dû fuir, chassés de chez eux par des milices pour leur soutien présumé aux forces de Kadhafi pendant le conflit de 2011, et n'ont toujours pas pu rentrer chez eux à ce jour par peur des représailles. Au mois d'octobre 2013, les autorités n'avaient pu sécuriser le retour que de 530 familles déplacées de Riyayna, une ville du massif du Nefoussa, à l'ouest, dont les habitants avaient été accusés par ceux de la ville voisine de Zintan d'avoir collaboré avec les forces de Kadhafi en mai 2011. Selon le Bureau des affaires des personnes déplacées, ce retour a été négocié par les anciens de Zintan et de Riyayna, ainsi qu'avec d'anciens « révolutionnaires » (dénomination des combattants anti-Kadhafi en Libye). Au moment de la rédaction de ce rapport, des négociations étaient en cours pour obtenir le retour sécurisé d'environ 670 familles de Gawalish, une autre ville du massif du Nefoussa qui avait été incendiée et pillée par les combattants de Zintan, et dont les habitants avaient été chassés pour leur soutien présumé à Kadhafi pendant le conflit.

#### DÉPLACEMENT DES MASHASHIYAS

*J'ai vécu ici avec ma famille pendant plus d'un an et demi. Nous sommes 16 au total. Nous avons fui Awnya le 16 juin [2011] ; il y avait un conflit entre les « *thuwwar*<sup>7</sup> » et l'armée. Nous sommes d'abord allés à Mizda, puis à Tripoli, et enfin à Shgeiga. Nous sommes arrivés ensemble en octobre 2011. Nous n'avions nulle part où dormir, alors nous nous sommes installés dans cet immeuble, qui devait devenir une école primaire. Il n'y avait ni portes ni fenêtres. Nous l'avons nettoyé, et en avons fait notre foyer. Il y fait très froid en hiver, et nous n'avons pas l'eau courante.*

*Récemment, les membres du Conseil de Shgeiga sont venus nous signifier que nous devons quitter l'immeuble. Ils ont dit qu'ils voulaient finir sa construction pour pouvoir ouvrir l'école. Ils sont venus*

*plusieurs fois, mais nous leur avons dit que nous n'avions nulle part où aller.*

Membre déplacé de la communauté de la tribu des Mashashiyas, Shgeiga, 30 avril 2013

En juin et juillet 2011, après avoir gagné le contrôle des villages de Awnya, Zawiyat al Bagul et Omer, les milices de la ville de Zintan en ont expulsé les habitants de la tribu des Mashashiyas. Les familles se sont réfugiées à Tripoli et à côté, à Shgeiga, où beaucoup continuent de vivre dans des conditions désastreuses, dans des écoles, des bâtiments administratifs abandonnés et des hangars en tôle, qu'ils squattent depuis octobre 2011. Plus de deux ans après leur déplacement, ils n'ont toujours pas accès à l'eau courante, au chauffage ou à un système de ventilation adéquat. Ils affirment n'avoir reçu aucune aide du gouvernement.

C'est dans une situation semblable que se trouvent les Mashashiyas déplacés qui ont décidé de fuir en avril 2011 à cause des affrontements entre l'opposition armée et les forces de Kadhafi. Un groupe de 56 familles dans le camp de Sidi Salim a vécu sous la menace d'une expulsion forcée pendant des mois après que le propriétaire du terrain sur lequel le groupe s'était établi en fin d'année 2011 a lancé des démarches pour récupérer sa propriété. Ce n'est qu'après des manifestations en face du bureau du Premier ministre ainsi que plusieurs interventions d'organisation caritatives libyennes que le gouvernement a finalement pris des mesures pour trouver un logement alternatif à la communauté déplacée<sup>8</sup>. Les habitants du camp ont déclaré à Amnesty International qu'ils se sentaient abandonnés par le gouvernement : « *Nous remercions le propriétaire du terrain de nous avoir laissé vivre ici pendant si longtemps, et nous comprenons qu'il a le droit de récupérer son terrain. Mais où est l'État ? Où est le gouvernement ? Il est temps qu'ils prennent leurs responsabilités à notre égard. Nous avons perdu nos terres, nos maisons. Nous avons tout perdu dans cette guerre. Cela fait plus de deux ans, et ils n'ont toujours rien fait. C'est comme si nous n'étions pas des citoyens libyens. La municipalité ne relève même pas les poubelles de notre campement, et voyez par vous-mêmes les eaux usées. Vous sentez cette odeur ? C'est constamment bouché.* »

Les maisons et les biens laissés par les Mashashiyas ont été pillés, saccagés et brûlés. Les actes de destruction ont continué après la fin du conflit armé. Les Mashashiyas déplacés ont dit à Amnesty International qu'ils continuaient sporadiquement de recevoir des nouvelles faisant état d'incendies de leurs maisons. Ils ont également déclaré que des roquettes avaient détruit les réservoirs d'eau et l'hôpital d'Awnya.

Des dizaines de Mashashiyas ont été faits prisonniers entre juin et juillet 2011 et détenus dans la ville voisine de Zintan. Les milices de Zintan ont continué d'abuser des contrôles d'identité pour procéder à des enlèvements bien après la fin du conflit. Bien que la majorité des détenus aient été libérés à la mi-octobre sans inculpation ni procès, le sort de sept personnes enlevées par les milices de Zintan après la fin du conflit reste inconnu, malgré des plaintes soumises au CGN et au bureau du Procureur général.

Les chefs Mashashiyas estiment que le nombre total des membres de leur communauté déplacés à l'intérieur du pays s'élève à environ 10 000, parmi lesquels 1 730 familles. Une liste des personnes de la communauté qui ont été déplacées de force a été soumise au Bureau des affaires des personnes déplacées en mars 2013, mais peu de mesures ont été prises pour améliorer leurs conditions de vie ou trouver une solution durable afin de remédier à leur calvaire.

Les milices de Zintan ont accusé les Mashashiyas de soutenir le colonel Kadhafi pendant le siège de

leur ville entre mars et juin 2011<sup>9</sup>. Les chefs Mashashiyas ont déclaré que leur communauté était la cible d'attaques à cause d'un conflit local de longue date autour des terres et des ressources en eau. En septembre 2011, les chefs et les anciens du massif du Nefoussa ont promis de laisser les Mashashiyas rentrer chez eux, à condition qu'ils déposent les armes, livrent les personnes recherchées et lèvent le « drapeau de l'indépendance<sup>10</sup> » à Shgeiga. Les Mashashiyas affirment que bien qu'ils se soient conformés à ces conditions, les autorités libyennes n'ont pas pu ou pas voulu leur garantir un retour en sécurité. Tout comme les milices de Misratah menacent les Tawarghas, les milices de Zintan ont fait le serment de ne jamais laisser les Mashashiyas revenir.

La souffrance des Mashashiyas a connu un nouveau pic après les attaques armées sur Shgeiga et Mizda en juin 2012. Selon les estimations du gouvernement, 105 personnes sont mortes pendant ces attaques, et d'autres ont été déplacées. Le ministère de la Défense a depuis déployé des brigades sur la route principale du massif du Nefoussa, mais n'a pas pu empêcher les violences à Mizda en mars 2013 entre les Mashashiyas et la tribu Quntrar, alliée de Zintan. Cette éruption de violence a conduit à la mort de 15 personnes et au déplacement temporaire de 1 000 familles. Les Mashashiyas déplacés continuent de vivre dans la peur des enlèvements et des conflits, et leur mobilité dans la zone est considérablement restreinte.

Pendant sa mission d'établissement des faits menée à Misratah en avril 2013, Amnesty International a rencontré des membres des milices et des services de sécurité de l'État qui ont fait le serment de contrer toute tentative de la communauté tawargha de revenir, en sous-entendant qu'ils auraient recours à la force.

Incapables d'instaurer l'état de droit et des institutions fortes, les gouvernements en charge depuis la fin du conflit se sont reposés lourdement sur des mécanismes traditionnels et informels pour résoudre les problèmes. Des anciens des communautés et des tribus, des personnalités influentes et plusieurs conseils de « sages » sont sollicités pour apaiser les tensions entre les communautés. Même si ces négociations entre tribus ont contribué dans beaucoup de cas à empêcher une confrontation armée, les griefs et les violations des droits humains à l'origine de ces tensions restent en grande partie sans réponse de la part des autorités libyennes. Amnesty International s'inquiète de constater que, presque deux ans après la fin du conflit, le gouvernement continue de donner la priorité à une politique d'apaisement des milices au lieu d'aider les victimes de violations de droits humains. Les autorités n'ont pas su mettre en place des mécanismes efficaces pour garantir vérité, justice et réparations aux victimes.

Après des mois d'attente, lors d'un vote tenu le 22 septembre 2013, le Congrès général libyen a donné son accord de principe à une loi relative à la justice de transition. L'adoption de ce projet de loi est conditionnée au vote final. Elle comprend une série de mesures législatives, sociales, administratives et juridiques aux termes desquelles les victimes de violations des droits humains perpétrées par des « organes affiliés à l'État » pendant les 42 années du régime de Kadhafi et dans la période de transition ayant suivi sa destitution pourront connaître la vérité et obtenir réparation (sous la forme notamment d'une indemnisation, de programmes de commémoration et d'une réhabilitation). Par ailleurs, les auteurs de ces violations devront rendre des comptes<sup>11</sup>.

L'inaction des autorités, depuis près de deux ans, a bénéficié aux auteurs de violations des droits

humains et leur a donné de l'assurance. Parmi ceux-ci figurent les groupes qui continuent de menacer les Tawarghas et d'autres communautés déplacées. La situation qui en résulte est la suivante : les victimes de violations sont priées de renoncer à leurs droits et d'être « raisonnables » tandis que les milices et tous ceux qui les menacent échappent aux sanctions. Les Tawarghas et, dans une moindre mesure, les autres communautés déplacées de force, continuent d'être exposés à des problèmes de sécurité et à des menaces là où ils vivent, parmi lesquels des arrestations arbitraires et d'autres représailles qui les empêchent de mener une vie normale, comme des attaques sur leurs campements de fortune. Ils subissent également des restrictions arbitraires de leur liberté de mouvement et des entraves à leur droit d'accéder à l'éducation.

Si des membres de la communauté tawargha ont été impliqués dans des crimes de guerre pendant le conflit, ils doivent être jugés lors de procès équitables, comme tout autre individu accusé de tels crimes. La justice ne peut être sélective, et une communauté entière ne peut faire l'objet d'une punition collective, qui est par ailleurs expressément interdite au regard du droit international<sup>12</sup>.

Il est plus que temps de prendre des mesures décisives pour apporter une solution durable aux souffrances des communautés déplacées à l'intérieur du pays en Libye, et pour qu'elles obtiennent justice pour les violations qu'elles ont subies. L'adoption de la Loi relative à la justice de transition pourrait constituer la vraie première étape vers la justice pour les Tawarghas et les autres communautés déplacées.

Amnesty International appelle à la prise de mesures immédiates pour mettre fin aux violations à l'encontre de toutes les communautés déplacées en Libye. Tout d'abord, l'organisation exhorte les autorités libyennes à garantir l'adoption immédiate de la Loi relative à la justice de transition, dont toutes les dispositions relatives aux personnes déplacées à l'intérieur du pays devront respecter le droit international et les normes s'y rapportant. Les autorités doivent plus particulièrement :

- Mettre immédiatement fin au déplacement forcé de toutes les communautés concernées en Libye, et leur offrir une solution durable qui soit conforme au droit international et aux normes s'y rapportant et qui respecte leurs besoins, leurs droits et leurs intérêts légitimes.
- Fournir à toutes les personnes déplacées un accès aux informations et aux ressources nécessaires pour leur permettre de faire un choix éclairé et volontaire quant aux questions d'une intégration locale, d'un retour à leur lieu d'origine ou d'une réinstallation dans une autre région de la Libye. Si les communautés déplacées, dont les Tawarghas, décident de retourner dans leur région d'origine, les autorités doivent prendre les mesures nécessaires pour faciliter leur retour en toute sécurité, y compris en les aidant à reconstruire leur vie.
- Accorder des réparations complètes et effectives pour les violations subies par les personnes déplacées à l'intérieur du pays, comme précisé dans le projet de Loi relative à la justice de transition, y compris sous la forme d'une indemnisation pour les dommages matériels, de programmes de commémoration et d'une réhabilitation. Fournir également d'autres types de réparations comme une restitution complète et des garanties de non-répétition.

# RECOMMANDATIONS

Amnesty International appelle les autorités libyennes à adopter dans les meilleurs délais la Loi relative à la justice de transition, en faisant en sorte que ses dispositions soient conformes au droit international et aux normes s'y rapportant. Les autorités doivent spécifiquement prendre des mesures immédiates pour mettre fin au déplacement forcé de toutes les communautés en Libye, et leur proposer une solution durable, en accord avec les Principes directeurs de l'ONU relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays, dans le respect de leurs besoins, leurs droits et leurs intérêts légitimes.

Amnesty International appelle les autorités libyennes à mettre en œuvre les recommandations ci-dessous :

## **Proposer des solutions durables pour les cas de déplacement à l'intérieur du pays**

- Fournir à toutes les personnes déplacées un accès aux informations et aux ressources nécessaires pour leur permettre de faire un choix éclairé et volontaire quant aux questions d'une intégration locale, d'un retour à leur lieu d'origine ou d'une réinstallation dans une autre région de la Libye. Si les communautés déplacées, dont les Tawarghas, décident de retourner dans leur région d'origine, les autorités doivent prendre les mesures nécessaires pour faciliter leur retour en toute sécurité, y compris en les aidant à reconstruire leur vie.
- Garantir que tout organe en charge du problème des déplacements, comme la Commission d'établissements des faits et de réconciliation en projet, intègre de manière participative des personnes déplacées à l'intérieur du pays dans la « planification et la gestion » de solutions durables, y compris des femmes, des enfants et d'autres groupes potentiellement marginalisés.
- Accorder des réparations complètes et effectives pour les violations subies par les personnes déplacées à l'intérieur du pays, comme précisé dans le projet de Loi relative à la justice de transition, y compris sous la forme d'une indemnisation pour les dommages matériels, de programmes de commémoration et d'une réhabilitation. Fournir également d'autres types de réparations comme une restitution complète et des garanties de non-répétition.
- Protéger des menaces et des représailles toutes les personnes déplacées à l'intérieur du pays. Faire en sorte que soient traduits en justice ceux qui sont suspectés de commanditer, de commettre, ou de soutenir des attaques contre des individus ou des communautés avec pour conséquence ou objectif leur déplacement forcé, lors de procès équitables et sans possibilité de recours à la peine de mort.
- Ratifier la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala).



### **Mettre fin aux arrestations et aux détentions arbitraires**

- Libérer les prisonniers détenus sans chef d'accusation, ou les inculper sans délai d'une infraction dûment reconnue par la loi et les juger dans le cadre d'une procédure respectant les normes internationales d'équité des procès, sans recourir à la peine de mort.
- Mettre fin aux détentions arbitraires de Tawarghas par les milices et les forces de sécurité gouvernementales, et garantir que nul ne puisse être privé de sa liberté si ce n'est conformément aux procédures et pour des motifs prévus par la loi. Nul ne devrait être emprisonné en raison de son origine ethnique, nationale ou sociale.
- Informer les familles des détenus du lieu de détention de ces derniers. Garantir aux détenus l'accès à leur famille et à un avocat, et la possibilité de contester la légalité de leur détention devant un tribunal ou les libérer.
- Informer les familles des victimes de disparition forcée de leur sort ou du lieu où elles sont détenues, et donner aux familles les certificats de décès de leurs parents décédés.
- Renforcer les efforts pour déterminer le sort de toutes les personnes disparues, sans discrimination, et prendre en compte les besoins psychologiques, financiers et juridiques des familles lorsqu'elles sont sollicitées pour identifier les corps. Reconnaître les difficultés d'ordre psychologique rencontrées par les familles des personnes disparues et entreprendre des actions pour y remédier ; apporter une aide financière aux familles des personnes disparues sans discrimination.
- Ratifier la Convention internationale sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

### **Prévenir la torture et autres mauvais traitements**

- Faire en sorte que tous les détenus soient traités humainement, reçoivent les traitements médicaux nécessaires, puissent communiquer régulièrement avec leurs familles et leurs avocat, et soient protégés de la torture et autres mauvais traitements.
- Enquêter sur toutes les allégations de torture et autres mauvais traitements, et traduire en justice toutes les personnes ayant une responsabilité présumée dans des violations des droits humains. Garantir l'application dans les plus brefs délais de la Loi 10 de 2013 qui érige la torture, les disparitions forcées et la discrimination en infractions.
- Ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture

### **Améliorer les conditions de vie et donner accès à l'éducation**

Dans l'attente de la mise en œuvre des recommandations ci-dessus, Amnesty International enjoint les autorités à lever immédiatement les obstacles arbitraires imposés sur les droits humains de toutes les personnes déplacées à l'intérieur du pays, dont leurs droits à l'éducation, à la santé et à un

niveau de vie décent. Les autorités libyennes doivent en particulier :

- Faire en sorte que tous les étudiants tawarghas souhaitant poursuivre leurs études, y compris au niveau universitaire, puissent le faire en obtenant des copies de leurs dossiers et tout autre document utile de la part des autorités locales de Misratah.

## NOTES

<sup>1</sup> En 2011, la population totale de Tawargha a été estimée à 30 000 habitants (voir le rapport d'Amnesty International, « *Nous ne sommes en sécurité nulle part* » : *Les Tawarghas en Libye*, juin 2012, Index : MDE 19/007/2012, disponible ici : <http://amnesty.org/en/library/asset/MDE19/007/2012/en/4ee84af5-61fb-4d44-b1e6-8af8e94dffaef/mde190072012fr.pdf>). Lors d'un entretien avec Amnesty International le 10 mai 2013, le chef du Conseil local a déclaré qu'il y avait 42 600 personnes inscrites sur le registre de la ville, dont 37 000 vivant à Tawargha et 5 000 à Misratah.

<sup>2</sup> Voir la vidéo de la conférence de presse du 20 juin 2013, disponible ici : <http://www.youtube.com/watch?v=QYQT11AAyU>

<sup>3</sup> Pour plus d'informations sur le siège de Misratah, voir les rapports d'Amnesty International, *Libye : Misratah, assiégée et bombardée* (Index: MDE 19/019/2011), 6 mai 2011, disponible ici : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE19/019/2011/fr> et *The Battle For Libya: Killings, disappearances and torture*, (Index: MDE 19/025/2011), 13 septembre 2011, disponible ici : <http://amnesty.org/en/library/info/MDE19/025/2011/en>. Pour plus d'information sur les conclusions d'Amnesty International selon lesquelles des crimes contre l'humanité ont été commis contre la communauté des Tawarghas, voir *Libya: Militias threaten hope for new Libya* (Index : MDE 19/002/2012), 16 février 2012, disponible ici : <http://amnesty.org/en/library/info/MDE19/002/2012/en> et *Libye : « Nous ne sommes en sécurité nulle part » : les Tawarghas en Libye*, (Index : MDE 19/007/2012), 8 juin 2012, disponible ici : <http://amnesty.org/en/library/asset/MDE19/007/2012/en/4ee84af5-61fb-4d44-b1e6-8af8e94dffaef/mde190072012fr.pdf>

<sup>4</sup> En mars 2012, la Commission internationale d'enquête de l'ONU sur la Libye a déclaré n'avoir pas trouvé de preuve d'attaque systématique ou généralisée, ou de toute politique générale de violences sexuelles appliquée par les forces de Kadhafi contre des groupes de la population civile. En dépit de ses efforts considérables pour enquêter sur les allégations de violences sexuelles en 2011, Amnesty International n'a trouvé aucun témoignage de première main pour corroborer les allégations. Cependant, les victimes de violences sexuelles peuvent présenter des réticences à porter plainte pour ces violences et à chercher justice par crainte d'une stigmatisation sociale, et du fait que la plupart de ceux qui ont été détenus en raison du conflit n'ont pas encore été traduits en justice.

<sup>5</sup> Pour plus d'information, voir le rapport d'Amnesty International, « *Nous ne sommes en sécurité nulle part* » : *Les Tawarghas en Libye*, juin 2012, Index : MDE 19/007/2012, disponible ici : <http://amnesty.org/en/library/asset/MDE19/007/2012/en/4ee84af5-61fb-4d44-b1e6-8af8e94dffaef/mde190072012fr.pdf>

<sup>6</sup> Le Bureau des affaires des personnes déplacées, sous l'autorité du Premier ministre, précise que les statistiques exactes des déplacements à l'intérieur du pays ne sont pas disponibles, et donne l'estimation d'un total de 65 000 personnes. Selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), il restait 65 000 à 80 000 personnes déplacées à l'intérieur de la Libye en août 2012, et à dater de janvier 2013, 177 452 personnes déplacées avaient pu rentrer « sur leur lieu d'origine ».

<sup>7</sup> Terme arabe pour « révolutionnaires », le nom sous lequel les combattants anti-Kadhafi sont connus en Libye.

<sup>8</sup> En août 2013, le Bureau des affaires de personnes déplacées a commencé à recenser les habitants du camp de Sidi Salim dans le but de les transférer dans un camp de la zone de Sidi Sayeh vers Tripoli. Ce projet a cependant été rejeté par les habitants du camp qui ont déclaré que cette alternative ne leur permettrait pas de disposer d'un espace suffisant pour se loger. Au début du mois d'octobre, ils vivaient toujours à Sidi Salim, dans une situation inchangée.

---

<sup>9</sup> Les forces de Kadhafi stationnaient à Awnya début mai 2011 dans le but de préparer une attaque sur la ville de Zintan avec des armes lourdes. Les chefs Mashashiyas font remarquer que beaucoup de citoyens de Zintan ont fui vers Shgeiga et Tripoli dès l'arrivée des forces de Kadhafi, et n'ont donc pas pris part aux hostilités.

<sup>10</sup> Le drapeau libyen a été adopté une nouvelle fois par le Conseil national de transition après le conflit. Le drapeau a été créé en 1951, après l'indépendance de la Libye et la création du Royaume de Libye.

<sup>11</sup> La période de transition doit se terminer au moment des élections qui suivront l'adoption de la nouvelle Constitution.

<sup>12</sup> Pour l'interdiction au regard du droit international humanitaire, voir le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), droit international humanitaire coutumier, règle 103. Par ailleurs, le Comité des droits de l'homme des Nations unies a constitué l'interdiction de la punition collective comme une norme impérative du droit international. (voir le Comité des droits de l'homme, Observation générale 29, État d'urgence (article 4), Doc ONU. CCPR/C/21/Rev.1/Add.11 (2001), paragraphe 11.